



LA VILLE DE VERTOU RECRUTE

UN AGENT POLYCOMPÉTENT DE PROPRETÉ F/H

POSTE DE CATÉGORIE C

TEMPS NON COMPLET 22/35^{ème}

VOICI NOTRE TERRITOIRE ET NOTRE PROJET

Vertou, avec ses 26 000 habitants, est la 7^{ème} ville du département de Loire-Atlantique. Bordée par la Sèvre nantaise, elle est reconnue comme une Ville naturelle et inspirante au sein de la Métropole nantaise.

Point de rencontre entre l'attractivité de la métropole et la douceur de ses vignobles, Vertou est une ville qui cherche et affirme sa singularité autour de 4 axes de son plan stratégique 2021-2026.

Cette singularité est portée par les 350 agents permanents qui composent une administration performante et en constant modernisation !

Dans ce cadre la ville déploie une politique propreté qui s'inscrit dans une démarche de responsabilité sociétale des organisations et respecte les dimensions du développement durable. Le service propreté s'inscrit dans la même démarche en favorisant le travail en continu, la santé des agents à travers la mise en place de matériel adapté ainsi que des méthodes innovantes.

VOICI LE POSTE...

Au sein de la Direction Générale Adjointe « Ville Responsable et Innovante » et rattaché(e) au responsable du Pôle Propreté, vos missions au quotidien seront les suivantes :

En entretien :

- Assurer l'entretien courant de divers bâtiments administratifs et des bâtiments scolaires (bureaux, parties communes, classes, sanitaires),
- Assurer des opérations plus techniques (nettoyage mécanisé),
- Contrôler et gérer l'approvisionnement en produits et matériels,
- Effectuer les nettoyages approfondis pendant les vacances scolaires.

En restauration :

- Assurer le service des repas,
- Assurer l'entretien des locaux,
- Assurer par roulement différentes missions de restaurations,
- Respecter les règles de sécurité et d'hygiène alimentaire (HACCP).

Enfin, vous serez amené(e) à participer en co-construction aux projets du service à travers des réunions de services, des ateliers.

QUI ÊTES-VOUS?

- Agent technique d'entretien et/ou de restauration, vous justifiez d'une expérience d'au moins 1 an sur un poste similaire.
- Vous maîtrisez les techniques de nettoyage et les règles d'hygiène et de sécurité.
- Votre excellent relationnel, votre rigueur et votre réactivité sont autant d'atouts qui vous permettront de faciliter votre intégration au sein d'une équipe.
- Vous savez faire preuve de patience et de diplomatie avec les occupants et les usagers.

BON À SAVOIR

- Localisation VERTOOU – 44, France.
- Lieux de travail possibles : Les 4 écoles publiques, l'Hôtel de Ville, bibliothèque Libre-Cour, le Relai d'Assistance Maternelle.
- Horaires : LMJV : 6h-9h/12h-14h / Mercredi : 6h-11h.
- Poste annualisé et organisé sur des horaires qui peuvent être fractionnés et avec des amplitudes variables sur le temps scolaire et les vacances [6h-13h].
- Date d'organisation du jury de recrutement : 13 mars 2023.
- Date de prise de poste : Dès que possible.

POURQUOI VERTOOU ?

- Rémunération statutaire et indemnitaire + prime de fin d'année,
- Dispositif d'accompagnement au développement de vos compétences par des formations,
- Dispositif donnant accès à la possibilité d'heures complémentaires pour des besoins ponctuels,
- Accès aux prestations du Comité des Œuvres Sociales 44 [chèques vacances...]
- Participation employeur à la mutuelle complémentaire santé,
- Participation employeur à la prévoyance,
- Participation de la collectivité à l'abonnement aux transports en commun à hauteur de 50%,
- Un forfait mobilité durable.

MODALITÉS DE RECRUTEMENT

Adressez votre candidature [lettre de motivation et curriculum vitae] avant le 22 février 2023
par mail : drh@mairie-vertou.fr

Ou par courrier à :

Monsieur le Maire – DGA Dynamiques Professionnelles et Humaines
Hôtel de ville
2 place St Martin
CS 22319
44123 VERTOOU Cedex

*Renseignements auprès de Madame Ericka ROBINE, cheffe du service Parcours Professionnels,
par mail : drh@mairie-vertou.fr ou par téléphone : 02.40.34.43.00*

Cet emploi est ouvert en priorité, aux agents titulaires de la fonction publique par voie de mutation, de détachement ou inscrits sur liste d'aptitude, aux agents contractuels ainsi qu'aux candidats reconnus travailleurs handicapés dans les conditions prévues par l'article 38 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984.